

Le Ministère de l'Économie et des Finances assure la mise en œuvre et le suivi de la politique économique et financière à court et moyen termes du Togo .

Il assure ,en liaison avec le ministre chargé du développement et de l'aménagement du territoire ,l' élaboration et le suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des activités de développement conformément aux lois de finances . Il en assure l'exécution.

Le ministre de l'économie et des finances est chargé des questions d'intégration économique.

Il élabore et exécute les lois de finances de l'Etat, veille aux conditions de mise en œuvre de la législation fiscale et financière et coordonne les interventions de l'état en matière financière, économique, monétaire, domaniale et de gestion des entreprises publiques.

Le Ministre de l'Économie et des Finances développe les stratégies de mobilisation des ressources publiques et de maîtrise des dépenses publiques. Il conserve et gère le patrimoine de l'état, veille à la sauvegarde de ses intérêts financiers et le représente dans ses rapports avec les bailleurs de fonds ou autres partenaires financiers.